



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-98

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-43983-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2014**

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2014- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme chaque année, la Ville doit renouveler son adhésion à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés.

Cette Association a pour but de contribuer au développement de la politique des villes et pays d'art et d'histoire dont elle représente les intérêts collectifs en liaison étroite avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

L'association se donne comme objectifs :

- d'animer le réseau de ses adhérents pour développer une politique de valorisation et de médiation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme en centres anciens, en lien avec le contexte économique et touristique ;
- de faciliter la connaissance mutuelle des expériences en créant des échanges entre élus, scientifiques, experts et praticiens du patrimoine; l'association organise des formations, des rencontres et des visites à destination des élus et des fonctionnaires des collectivités territoriales ;
- d'organiser le dialogue entre tous les acteurs du patrimoine et participer à la réflexion autour de la mise en valeur du patrimoine et de son implication dans le tissu économique et touristique. A cet effet, elle organise régulièrement des colloques sur

des thèmes variés, juridiques, techniques, le mécénat, les projets européens, ...

Le montant de la cotisation reste inchangé pour l'année 2014 sur une base de calcul de 0,040 euros par habitants. Pour notre ville, la cotisation annuelle est arrondie à la somme de 4 200 euros, déduction faite du plafonnement.

Aussi, en raison de l'intérêt présenté par le projet de ce réseau, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville à cette association pour l'année 2014 pour un montant de 4 200 € ;
- **DIRE** que la somme de 4 200 € sera imputée sur le budget de la Ville au chapitre 92322-6281-1871 qui présente les disponibilités nécessaire ;
- **AUTORISER** l'Elu délégué au Patrimoine à représenter la Ville et remplir toutes les formalités correspondantes à cette adhésion.

DL.2014-98 - ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2014-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)